



ETATS GÉNÉRAUX DE L'INFORMATION (EGI)

Découvrez les 12 propositions du SNJ pour une information de qualité

Dès le lancement des états généraux de l'information (EGI), le Syndicat national des journalistes (SNJ) lançait, en intersyndicale, son alerte "États" ! Notre syndicat, première organisation représentative de la profession n'a, jusqu'ici, été auditionné que par un seul des groupes de travail, malgré nos relances.

Cela ne nous a pas fait renoncer à faire entendre la voix des journalistes, pour une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste. Le SNJ publie, à l'occasion des Assises du journalisme à Tours, ses "[12 travaux pour une information de qualité](#)". Douze propositions pour assurer au public une information éclairée grâce à des médias et des journalistes qui ne seraient pas soumis au pouvoir des actionnaires ou à des procédures-baillons qui mettent en danger l'existence de certains titres.

Le SNJ revendique :

- Une indépendance des rédactions avec un statut juridique spécifique
- De nouveaux seuils anti-concentrations dans les médias et une remise à plat de la loi de 1986
- La soumission des aides publiques à la presse à des critères éthiques et sociaux
- Un respect du droit du travail des journalistes et de leur statut salarié avec renforcement des sanctions contre les entreprises qui enfreignent la loi
- Un audiovisuel public renforcé, indépendant et multiple : non à la fusion !
- Une unicité de la profession, dans toutes les formes de presse, avec un seul mode de rémunération et un droit collectif
- Un renforcement de la liberté de la presse avec l'arrêt des procédures-baillons, en particulier devant les tribunaux de commerce, et le renforcement de la protection du secret des sources
- Des garanties pour les journalistes correspondants à l'étrangers et une législation leur permettant d'avoir des droits sociaux
- Un plan spécifique à l'outre-mer : aucune région de France ne doit avoir de désert d'informations !
- Un investissement dans l'éducation aux médias avec une place prépondérante pour les journalistes
- Un renouvellement de la presse de proximité avec renforcement des équipes rédactionnelles, dans tous les territoires
- Une régulation et une concertation sur l'usage de l'intelligence artificielle générative

Le SNJ défendra ses revendications, auprès des groupes de travail des États généraux de l'information et du législateur qui serait saisi de textes de loi en lien avec la question de l'information et des journalistes.

Tours, le 27 mars 2024

Document(s) joint(s) : [Contribution SNJ EGI.pdf](#)